COMMUNE DE LABRUYERE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2015, 20h – Salle communale

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 7 Décembre 2015, s'est réuni le Vendredi 11 Décembre 2015, à 20h, à la salle communale sous la présidence de Mme Odile DERVIER, Maire.

	Présents	Pouvoir à	Absent			Présent	Pouvoir à	Absent
Mme Le Maire	x				Aude Merle Clément	x		
Patrice Bonnin	x				Martine Meunier		Mme Orlandella	x
Robert Vittaut	x				Aline Orlandella	x		
Patrick Brulé			x		Bernard Quenot	x		
Bruno Clémence	x				Angélique Tesson		M. Bonnin	x
Stéphanie Le Garrec	x							

Nombre de Présents début de séance : 8 Absents : 3 [Pouvoirs : 2]

Secrétaire de séance : Mme Aline Orlandella

Ordre du jour :

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 30 Octobre 2015 ;
2) Bail de chasse – bail de pêche : renouvellement ;
3) SICECO : soutien pour l'extension de son périmètre ;
4) C. C. A. S. : nouvelles dispositions ;
5) Mandatement des dépenses d'investissement (avant budget 2016) ;
6) Demande de subvention au Conseil Départemental (portes du local technique et mur d'enceinte bâtiment communal) ;
7) Réhabilitation du bâtiment communal : suivi des travaux ;
8) Informations et questions diverses.

---

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 30 Octobre 2015 ;

Mme le Maire demande aux conseillers l'approbation du compte-rendu de la dernière réunion de conseil.
Sans aucune remarque, il est adopté : **VOTANTS : 10 (dont 2 pouvoirs) - POUR : 10**

2) Bail de chasse – bail de pêche : renouvellement

➥ Bail de Chasse : un bail établi entre la Société de Chasse Communale « La St Hubert » et la commune a pris fin en 2015. La société de chasse souhaite un renouvellement du bail pour une durée de 6 ans. La redevance annuelle, indexée sur la revalorisation du prix des fermages s'élève à 290 € en 2015. Mme le Maire demande l'autorisation aux conseillers d'établir un nouveau bail qui se terminera en 2021.
M. Vittaut, Président de ladite société de chasse ne prend pas part au vote.

VOTANTS : 9 (dont 2 pouvoirs) - POUR : 9

➥Bail de Pêche : un bail établi entre la Fédération de Côte D'or de la Pêche dont le siège social est situé au 4, Rue Louis Nell à Dijon et la Commune prend fin en Août 2016. La Fédération de pêche souhaite le renouvellement du bail pour une durée de 9 ans, moyennant une redevance annuelle de 1650 € en 2016 (puis revalorisation suivant l'indice des prix à la consommation). Mme le Maire demande l'autorisation aux conseillers d'établir un nouveau bail qui se terminera en 2025.

VOTANTS : 10 (dont 2 pouvoirs) - POUR : 10

3) SICECO : soutien pour l'extension de son périmètre

Mme le Maire informe que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par le préfet suppose la création d'un syndicat unique dont l'objet serait de gérer l'électricité pour l'ensemble des communes ne faisant pas partie du grand Dijon. Plutôt que la création d'un syndicat unique, le SICECO,déjà compétent sur le département pour la distribution d'électricité pourrait intégrer 24 communes issues du SIERT de Plombières les Dijon. Mme le Maire demande aux Conseillers de soutenir la démarche du SICECO, demandant l'extension de son périmètre pour accueillir les 24 communes du SIERT.

VOTANTS : 10 (dont 2 pouvoirs) - POUR : 10

4) C. C. A. S. : nouvelles dispositions

La loi NOTRe, pour « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » propose aux communes de moins de mille cents habitants de statuer sur le devenir du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).
Mme le Maire informe que le CCAS de la commune, en dormance depuis de nombreuses années, n'a plus d'activité. Elle soumet au vote sa dissolution.

VOTANTS : 10 (dont 2 pouvoirs) - POUR : 8 – CONTRE : 1 – ABSENTION : 1

5) Mandatement des dépenses d'investissement (avant budget 2016)

Mme le Maire demande l'autorisation aux Conseillers de débloquer des fonds, avant le vote du budget 2016, pour le paiement des dépenses d'investissement dues aux travaux de réhabilitation. Le montant pouvant être débloqué représente 25 % des dépenses d'investissement de l'année N-1.

VOTANTS : 10 (dont 2 pouvoirs) - POUR : 10

6) Demande de subvention au Conseil Départemental

Dans le cadre des travaux envisagés pour 2016, seraient prévus le remplacement des 2 portes de garage du local technique sécurisant le matériel, ainsi que la restauration du mur d'enceinte du bâtiment communal qui a besoin d'une réfection. Des devis ont été établis :

- Remplacement des 2 portes : 4 964,00 € ht ;
- Remplacement d'un linteau : 1 313,50 € ht
- Restauration du mur d'enceinte : 7 965,00 € ht (attente d'un 2e devis)

TOTAL : 14 242,50 € ht

Une demande d'aide au titre de la DETR (20 à 40 %) a déjà été déposée.
Mme le Maire demande aux Conseillers l'autorisation de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre des Bâtiments et édifices protégés ou Village Côte d'Or. Le montant de l'une ou l'autre de ces subventions s'élèverait à environ 5 000 €. En parallèle, elle sollicitera une aide auprès de parlementaires dans le cadre de leur réserve. Ces travaux se réaliseront après accord de ces subventions et étude du futur budget.

VOTANTS : 10 (dont 2 pouvoirs) - POUR : 10

7) Réhabilitation du bâtiment communal : suivi des travaux

L'état d'avancement des travaux est respecté. Les conditions météorologiques sont optimales. Des réunions de chantier avec l'architecte et les entreprises sont effectuées chaque semaine. Gageons sur les mêmes conditions climatiques ainsi que sur le même sérieux des entreprises et la durée des travaux sera respectée, soit 8 mois.
Informations et échanges avec les conseillers : le suivi et l'état des travaux sont commentés.

8) Questions diverses et Informations

- *Noël des enfants :* Samedi 19 décembre, de 14h 30 à 16h 30, sous le préau du bâtiment communal, le Père Noël attendra les enfants âgés de de 0 à 11 ans (44 enfants) pour leur remettre le traditionnel cadeau. Ils pourront lui apporter un dessin et poser avec lui pour la photo. Chocolat pour les enfants - Café — Vin chaud seront distribués aux participants.
- *Chiens errants :* De nouvelles dispositions sur la divagation des chiens sur la commune seront traitées lors d'une prochaine réunion de conseil ;
- *Cimetière* : une révision des concessions est indispensable. Des procédures de mises à jour, renouvellements, états d'abandon, sont nécessaires. Un suivi et demande de renseignements sur ces procédures, lourdes et longues à mettre en place, sont en cours.
- *Aménagement de la mare* : Des jalons ont été plantés par des conseillers, afin de délimiter et sécuriser la mare communale. Barrières en rondins seront installées, intercalées par une plantation de végétaux. Ces travaux seront exécutés par des conseillers municipaux et des bénévoles qui souhaiteront s'associer à cette tâche. Leur aide sera la bienvenue (merci de contacter le Maire). La date du dimanche 20 décembre, voire le samedi 19 décembre à 9h est fixée (si météo propice).
- *SIVOS* : Les écoles organisent la fête des sapins à Pagny le Château, Vendredi 15 Janvier 2016, en soirée. Vous souhaitez vous débarrasser de votre sapin de Noël, et contribuer ainsi à cette fête, vous pourrez le déposer dans la journée du lundi 11 janvier 2016, **sous le préau du bâtiment communal**. Puis, ils seront acheminés au SIVOS pour la date fixée *(sapins qui, éventuellement, pourront être déposés au SIVOS).*
- *Arrachage de haies* : La Commune de Communes Rives de Saône propose une opération de soutien à l'arrachage de thuyas et à la plantation de haies vives. Pour plus d'information, contacter le Service Environnement de la Communauté de Communes (0 805 800 346).

- *Poubelles (rappel)* : L'utilisation des bacs jaunes, essentiellement destinés à la collecte du plastique, remis dernièrement par la Communauté de Communes, ne sera opérationnelle qu'à compter du 1er janvier 2016.
- *Syndicat des Eaux :* dans le cadre du programme de travaux 2015-2016 sont définis pour 2016 un renouvellement de canalisation qui démarrera du château d'eau de Pagny la Ville jusqu'à l'entrée de Labruyère, soit 1 625ml.
- *Inscription listes électorales* : démarches à effectuer en mairie avant le 31/12/2015.
- *Recensement : avis aux jeunes de 16 ans :* obligation légale qui doit être effectuée, en mairie, dans les 3 mois suivant le 16e anniversaire.
- *Vœux de la Municipalité* : exceptionnellement, en raison des travaux et de l'indisponibilité de la salle communale, il n'y aura pas de vœux de la municipalité.

Le Maire et le Conseil municipal souhaitent néanmoins, à chaque famille, à chaque administré, de bonnes fêtes de fin d'année.
Ne perdons pas de vue les terribles évènements de l'année 2015 ! Une immense pensée ira aux familles des victimes.

Formons le vœu que la nouvelle année qui arrive ne connaisse plus de pareilles tragédies !
Meilleurs Vœux 2016 à toutes et à tous.

Séance levée à 22h.

Le Maire,

Mme Odile DERVIER

Comptes rendus de réunion de conseil sur le site internet de la commune : http://www.mairie-labruyere.fr/

Noël des enfants

N'oubliez pas !

Samedi 19 décembre
de 14h30 à 16h30

Le Père Noël sera présent à Labruyère !
Il apportera des cadeaux pour tous les enfants d'âge primaire (de 0 à 11 ans) !
Il sera ravi qu'on lui apporte un dessin !

Vous pourrez venir faire **une photo** avec lui
sous le préau de la mairie
et partager un vin chaud,
un café ou un chocolat chaud !

Prévoyez votre appareil photo
et venez en famille !